



## COMMUNIQUE

### REOUVERTURE DES ECOLES DE CLOUANGE

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire relative au covid-19, nous permet désormais d'envisager la réouverture des écoles de la ville.

L'enquête menée par les enseignants a révélé la volonté de certains parents, de rescolariser leurs enfants à partir du lundi 8 juin 2020. Ces enfants, et uniquement ces derniers seront accueillis par leurs professeurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8 h 15 à 11 h 45.

L'accueil se fera en respectant le protocole sanitaire en vigueur ; raison pour laquelle il sera demandé aux familles de respecter scrupuleusement les consignes communiquées par les enseignants, ainsi que les plages horaires d'arrivées et de départs décalés communiqués par l'école.

Les enfants dont les deux parents travaillent (uniquement), auront la possibilité de déjeuner à l'école. Le cas échéant, l'enfant devra apporter son repas, froid uniquement. Les animateurs du périscolaire encadreront les enfants, la durée du repas, dans les classes. Dans tous les cas, les enfants devront être repris en charge par la famille, après le repas et au plus tard à 13 h 30. Les familles concernées par cette mesure, devront obligatoirement informer le périscolaire afin d'autoriser la prise en charge de leurs enfants sur ce temps de midi.

Merci pour votre coopération.

Clouange, 28 mai 2020

Le Maire,  
Stéphane BOLTZ